

La méningo-encéphalo-myélite enzootique du Porc (Maladie de Teschen), à l'Île de la Réunion

par MM. R. LEFORT et J. VERGE

Ainsi que nous l'avons fait pour Madagascar, nous n'évoquons, dans cette étude, que les particularités propres à l'île de la Réunion.

1° HISTORIQUE ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

De même qu'à Madagascar, la méningo-encéphalo-myélite enzootique du porc est identifiée cliniquement pour la première fois à l'île de la Réunion par DOREL et NEEL (1), fin août 1946, chez des porcs importés de la Grande Ile et présentant un indiscutable syndrome paralytique.

La maladie reste en sommeil de 1946 à 1950. Le 17 janvier 1950, 3 porcelets âgés de 3 mois, importés de Madagascar, arrivent à l'aérodrome de Saint-Denis de la Réunion et sont mis aussitôt en quarantaine. Le 19 janvier, l'un d'eux présente les premiers signes de la maladie de Teschen : hyperthermie, tremblements musculaires, faiblesse des membres postérieurs, puis paraplégie s'aggravant progressivement. L'animal, quadriplégique, est sacrifié le 23 janvier. Les deux autres porcelets sont également abattus par mesure de précaution; ils présentent déjà une hyperthermie assez nette : 41°1 et 40°9, sans signes cliniques manifestes. Une enquête faite à Madagascar, dans l'élevage du district d'Arivonimamo qui a fourni les porcelets importés par la Réunion, montre que les premiers cas de paralysie contagieuse ont été décelés le 19 janvier 1950 sur deux porcelets qui présentaient les symptômes caractéristiques de la maladie de Teschen.

A la fin du mois d'août 1950 commence à sévir, dans toute l'étendue de l'île de la Réunion, une épizootie qui paraît revêtir au début l'aspect clinique et nécropsique de la « pneumo-entérite du porc ». Cependant, les autopsies ne décèlent que des ulcères au niveau de la valvule iléo-cæcale, sans hépatisation pulmonaire. De plus, demeurent stériles toutes les cultures effectuées à partir du sang, de la moelle osseuse et de la rate provenant des sujets infectés.

(1) R. DOREL et R. NEEL, *loc. cit.*

Bientôt d'ailleurs, la paralysie contagieuse est reconnue et de nombreux foyers sont signalés, aussi bien chez les jeunes que chez les adultes. Voici les renseignements statistiques, fournis par les bulletins sanitaires officiels, entre le 1^{er} septembre 1950 et le 15 février 1951 :

DATES	CANTONS	COMMUNES	EXPLOI-TATIONS	ANIMAUX	
				MALADES	CONTA-MINÉS
1950 :					
1-15 septembre (1)	2	2	28	32	59
16-30 septembre...	6	6	26	93	161
1-15 octobre	3	3	11	34	53
16-31 octobre	3	4	8	41	9
1-15 novembre ...	4	4	8	29	65
16-30 novembre ...	3	4	6	26	19
1-15 décembre ...	3	3	8	9	—
16-31 décembre ...	1	1	3	15	—
1951 :					
1-15 janvier	1	1	2	4	6
16-31 janvier	1	1	11	29	—
1-15 février	3	3	4	11	49
(1) Rappelons que la maladie a débuté fin août 1950.					

Au total, on compte 323 malades (279 en 1950 et 44 jusqu'au 15 février 1951) et 421 contaminés (366 en 1950 et 55 jusqu'au 1^{er} février 1951).

Ces chiffres ne paraissent nullement en rapport avec la réalité. En effet, la mortalité, importante, dépasserait, à l'heure actuelle, 2.000 animaux pour une population porcine comprenant, pour l'île entière, environ 50.000 têtes. C'est ainsi que les seules régions de Saint-Pierre et de Saint-Joseph compteraient respectivement des pertes dépassant 1.000 et 400 porcs. Et la région de Saint-Denis a subi également une mortalité considérable...

Quelle est l'origine de l'épizootie porcine actuelle? Est-elle issue de l'importation, à la date du 17 janvier 1950, des 3 porcelets infectés? Leur abatage précoce, après une mise en quarantaine immédiate, l'apparition ultérieure des premiers cas sponta-

nés après un délai considérable font que cette hypothèse ne nous paraît pas devoir être retenue.

Convient-il d'accuser une importation clandestine, par bateau, de porcelets vivants, porteurs et excréteurs de virus? Toutes les suppositions sont permises en cette matière. Peut-être aussi, faut-il incriminer l'importation de viandes de porcs provenant de Madagascar — cette importation ayant débuté à la date du 20 mai 1950 et s'étant poursuivie depuis lors?

2° ETUDE CLINIQUE ET ÉTIOLOGIQUE

Rien ne différencie, du double point de vue clinique et étiologique, la maladie de Teschen observée à la Réunion de l'affection étudiée à Madagascar : les signes cliniques et l'évolution, d'une part; les modes de l'infection et de la pénétration du virus, d'autre part, apparaissent absolument identiques.

3° PROPHYLAXIE ET TRAITEMENT

Il sera indiqué d'utiliser, dans l'île de la Réunion comme à Madagascar, la vaccination spécifique par virus adsorbé et formolé.

Le traitement est illusoire. Cependant, en quelques circonstances, l'administration de vitamines « semble » avoir contribué à la guérison.

4° LÉGISLATION SANITAIRE

La législation sanitaire française ne retient pas, au titre de maladie réputée légalement contagieuse, la méningo-encéphalomyélite enzootique du porc. Or, étant donné son extension et ses ravages, nous pensons qu'elle ne peut pas ne pas figurer dans notre charte sanitaire et nous estimons que, sans plus attendre, il est nécessaire de rendre sa déclaration obligatoire.

